

Déclaration du 2 juillet 2015

Mesdames, Messieurs,
Chers Collègues,

Nous voilà réunis pour traiter d'un sujet qui, de notre point de vue entraînera beaucoup d'autres réunions. Il s'agit en effet de la réingénierie métier des professions aides-soignantes, auxiliaires de puéricultures, et sans oublier la profession d'aide médico psychologique.

Force Ouvrière est satisfait de la mise œuvre de ce chantier dans la mesure où nous n'avons eu de cesse depuis des années d'en revendiquer la nécessité.

Nous considérons en effet que ces personnels sont un maillon essentiel de l'équipe de soins, et nous demandons par conséquent que ce projet soit à la hauteur et donc ambitieux.

Dès aujourd'hui nous voulons que les pouvoirs publics précisent leurs intentions sur un certain nombre de points :

- est ce que nous restons dans le cadre de l'exercice actuel c'est à dire en collaboration avec l'IDE, IDE Spécialisé, Sage Femmes, (et personnels socio-éducatifs) ?
- ou va t'on vers une zone d'autonomie, en complément de la collaboration ?
- est-ce que l'on va vers un rôle propre de ces professionnels ?

Répondre à ces questions permettra de préciser le cadre de nos prochaines discussions.

Par ailleurs pour Force Ouvrière ces sujets impliquent que nous discussions également de la formation initiale.

Comme nous l'avons indiqué lors de la réunion du 26 mai dernier, pour Force Ouvrière on ne peut pas aborder la réingénierie des métiers sans parler rémunération, c'est le schéma qui a été arrêté pour la réingénierie des professions paramédicales.

D'ores et déjà, nous confirmons notre haut niveau d'exigence, pour ces professions, qui doit se traduire par un reclassement en Catégorie B.